



« *Camps d'étrangers en Europe : Ouvrez les portes ! On a le droit de savoir !* »
Campagne de visites 2012 : Camps d'étrangers? N'entrez pas, violation des droits!

Comptes-rendus par pays

Belgique - L'accès au centre de Bruges refusé à la société civile et aux journalistes

Composition de la délégation : La *Ligue des Droits de l'Homme Belge* (association), *Martine Vandemeulebroucke* (*Le Soir*), *Valentine Van Vyve* (*Alter Echos*), *Aurélie Didier* (*Journal télévisé RTBF*), *Tine Danckaers* (web journal MO*) et *Claire Pécheux* (*Journaliste retraité et bloggeuse pour Amnesty International*)

La Ligue des Droits de l'Homme Belgique (LDH Belgique) a soutenu la campagne « Open Access » pour cette année 2012 et a fait le choix de l'axer spécifiquement sur l'accès des journalistes dans les centres. Le choix du centre à visiter s'est porté sur le centre de Brugge car celui-ci est particulièrement révélateur tant du régime carcéral des centres de détention de migrants en Belgique (en termes de dispositif et de discipline), que de leur opacité. La visite était prévue pour le 17 avril 2012. Une invitation à participer à la campagne a été envoyée très largement aux journalistes francophones et néerlandophones. Cinq journalistes (presse et télé) ont répondu à l'appel. La demande d'autorisation de visite auprès du Directeur général de l'Office des Etrangers a été faite au nom de la LDH Belge accompagnée d'une liste nominative des journalistes. Elle a été rejetée. Dans son refus, l'Office des Etrangers se réfère à l'article 40 de l'arrêté royal du 2 août 2002 selon lequel « *les résidents ne peuvent pas être exposés à la curiosité du public* ». Estimant cette interprétation abusive, la LDH a introduit une seconde demande en insistant sur le fait que le second alinéa de ce même article stipule que les détenus « [...] *ne peuvent être ni soumis sans leur consentement aux questions de journalistes [...] ni filmés* ». En conséquence, si les détenus y consentent, les journalistes devraient pouvoir s'entretenir avec eux. Cette nouvelle demande a également fait l'objet d'un refus au motif qu'il « *existerait suffisamment d'organes de contrôle internes et externes, contribuant par ailleurs à une humanisation des centres* ». La visite prévue a donc été annulée.

Hasard du calendrier, l'inauguration d'un nouveau centre aux abords de l'aéroport de Bruxelles a été annoncée quelques jours plus tard. Pour l'événement, le Ministère de l'Intérieur a convié quelques journalistes choisis (et ne participant pas à la campagne Open Access) à une visite guidée du nouveau centre dit « Caricole », alors qu'il était encore complètement vide. Afin de court-circuiter la stratégie de communication du Ministère de l'Intérieur, la LDH Belgique a encouragé les journalistes belges impliqués dans la campagne « Open Access » à publier leurs articles déplorant les refus d'accès à l'occasion de cette inauguration. Deux articles furent ainsi consultables en ligne le jour suivant l'inauguration du centre¹.

Bulgarie – Visite du député local au centre de détention de Varna

Composition de la délégation : *Partenaires du réseau Alternatives européennes en Bulgarie et des journalistes locaux*

En Bulgarie, le réseau Alternatives Européennes a demandé à ce que des partenaires locaux ainsi que des journalistes puissent visiter le centre de détention de Varna. Aucune réponse écrite n'a fait suite aux différents courriers et fax envoyés aux autorités bulgares. En dépit des demandes répétées pour se voir remettre une réponse officielle susceptible de faire l'objet d'une contestation, le refus de visite a été signifié oralement, au motif que les autorités de police n'ont pas été impliquées dans l'organisation de la campagne. Une visite a finalement été effectuée par le député national Pavel Dimitrov sans présence ni des médias, ni des associations. Très contrôlée, la

¹

Cf. dossier de presse - Belgique

visite n'a pas permis de récolter les informations souhaitées. Le directeur du centre a notamment refusé de remettre une copie du règlement interne et aucun détenu n'a pu être interrogé.

Le député a constaté plusieurs violations des droits des migrants lors de sa visite. L'accès à la justice est très limité : les détenus n'ont accès à des juristes qu'une fois par mois et la brochure informative qui leur est distribuée à l'arrivée n'est pas disponible en plusieurs langues. De plus, les décisions de prolongement de la durée de détention ne sont soumises à un contrôle juridictionnel que si une plainte est déposée. D'autre part, l'accès aux soins est considérablement restreint : il n'existe pas d'infirmerie à proprement parler. Une infirmière se rend au centre une fois par semaine et tout rendez-vous auprès d'elle doit être validé au préalable par la direction du centre. Le député a également relevé des conditions de vies déplorables dans l'enceinte du centre (équipements obsolètes, mur et plafonds délabrés, absence de cour ou jardin extérieur, manque de lumière, barreaux aux fenêtres).

Jusqu'à ce jour, le centre de Varna n'avait jamais fait l'objet de visites. La gestion du centre ne fait l'objet d'aucune forme de contrôle. Bien que depuis 2011, l'« Open Society Institute », le « Bulgarian Helsinki Committee » et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) soient censés exercer une surveillance civile, celle-ci n'est pas effective et les organisations ne sont pas coordonnées entre elles.

Croatie – Visite au centre de détention de Jezevo (*Prohvatni centar z aстранce Jezevo*) **le 16 mars 2012**

Composition de la délégation : *Le Center of Peace Studies (Association) et Tamara Opacic (H-Alter, web journal indépendant)*

En Croatie, le « Center of Peace Studies » (CPS) effectue deux visites par an au centre de détention administrative de Jezevo. L'accès au centre ne pose pas de difficultés en soi, tant pour les organisations de la société civile que pour les journalistes. Dans le cadre de la campagne « Open Access », quatre membres du CPS et une journaliste d'H Alter (web-journal indépendant) ont demandé à visiter le centre. Introduite le 15 mars, leur demande a été acceptée dès le lendemain.

Au moment de la visite, 43 migrants « irréguliers » et demandeurs d'asile, parmi lesquels cinq femmes, étaient détenus. Bien qu'aucun mineur ne fût présent, il est à noter qu'un dispositif spécifique pour accueillir les mineurs est actuellement en cours de construction dans l'enceinte du centre. Seuls deux travailleurs sociaux sont employés par le centre et aucune assistance sociale ou psychologique n'est fournie aux détenus.

La délégation a pu s'entretenir avec plusieurs migrants. Alors que certains d'entre eux se sont déclarés satisfaits de leurs conditions d'existence, d'autres avaient récemment entamé une grève de la faim. Ces derniers, demandeurs d'asile, revendiquaient leur transfert dans le centre pour demandeurs d'asile. Le directeur du centre a affirmé que les grévistes de la faim faisaient l'objet d'une consultation médicale quotidienne et qu'aucun rapport médical n'avait indiqué la nécessité de leur prodiguer un traitement spécial jusqu'à alors, dans la mesure où ceux-ci ne souffraient d'aucun symptômes particuliers.

Les détenus ont accès à une assistante juridique gratuite et ont la possibilité de s'entretenir avec le juriste d'une ONG croate. Par ailleurs, le CPS n'a ni relevé ni entendu parler de quelconque cas de violence policière au cours des 5 dernières années.

La préoccupation des défenseurs des droits des migrants ne concerne pas tant les conditions de détention mais bien plus le cadre législatif qui l'entoure. Dans sa transposition des directives européennes, la législation croate autorise très largement le recours à l'enfermement des étrangers. Les migrants peuvent être détenus jusqu'à 1 an², et ce, en l'absence de tout contrôle juridictionnel. La décision du placement en détention³ n'est ni soumise au contrôle du juge, ni susceptible de faire

² La durée de détention maximale est initialement de 6 mois mais peut être prolongée pour 6 mois supplémentaires

³ Qui relève de la compétence de la police administrative

l'objet d'un recours contentieux. Seul un recours gracieux dans le cadre d'une procédure administrative spécifique est possible.

Espagne – Silence administratif et violation du droit à l'information dans les Centre d'Internement d'Etrangers (CIE) de Valence et Murcia

Composition de la délégation à Valence : *SOS Racisme, CEAR et Campaña por el cierre de los CIE (Associations) - Federico simón (El País), Daniel Ayllón (Público), Ramón Fernando (Levante), Nicolás Castellano (Cadena Ser) et Purificación Gómez (Radio Nacional) ; Ricardo Sixto, Gaspar Llamazares (parlementaires nationaux) et Marina Albiol et Francesc Xavier Ferri (Parlementaires autonomes)*

Composition de la délégation à Murcia : *Convivir sin Racismo, HOAC et CATS (Associations) ; Javier Parra (La Verdad), Tania Costa (20 Minutos), et Javier Ruiz (Radio Murcia/Cadena Ser), Teresa Rosique et José Antonio Pujante (parlementaires autonomes) et Teresa Vicente (Avocate et professeur de droit à l'Université de Murcia)*

Dans le cadre de la précédente campagne « Droit de regard sur l'enfermement », une délégation de représentants d'associations espagnoles avait pu visiter le CIE (Centro de Internamiento de Extranjeros) d'Aluche à Madrid en 2011. Ces associations avaient fait aussi des visites, en 2011 dans le cadre de la campagne, aux centres de Barcelone, Algeciras et de Malaga.

Cette année, aucune visite n'a été autorisée dans le cadre de la campagne de visite « Open Access » demandant un accès inconditionnel aux camps d'étrangers pour la société civile et pour la presse. Ce changement d'attitude de la part des autorités espagnoles démontre que l'accès des journalistes, qui sont les premiers vecteurs de l'information auprès du grand public, n'est clairement pas souhaité dans les camps d'étrangers. Ce constat est particulièrement inquiétant car il révèle la volonté manifeste de garder ces lieux invisibles et inaccessibles.

Le 1^{er} mars 2012, une demande pour visiter le centre de Zapadores à Valence a été déposée conjointement par deux parlementaires nationaux, deux parlementaires autonomes, cinq journalistes et trois représentants d'associations. Malgré plusieurs relances, la demande d'accès n'a cessé de se heurter au silence des autorités. Pour dénoncer cette atteinte au droit à l'information, le Sindic de Greuges (Médiateur du Pais Valencia) a pris la décision de se rendre en visite au camp de Zapadores, le 10 avril 2012.

Il est particulièrement intéressant de souligner que, parallèlement au refus opposé aux journalistes, le ministère de l'Intérieur a organisé une conférence de presse dans le CIE de la Zona Franca de Barcelone. Les médias ont été invités à contempler les équipements, sans pouvoir cependant rencontrer les personnes enfermées. Loin d'être une coïncidence, cet événement médiatique reflète la stratégie de communication des autorités espagnoles, visant à dissimuler les entraves à l'accès de la société civile et de la presse, aux camps d'étrangers.

Le même combat a été mené pour visiter le centre de détention de Murcia, en vain. Le 21 mars, une demande conjointe a été envoyée par deux parlementaires autonomes, trois journalistes, trois représentants des associations HOAC, CATs et Convivir sin Racismo et une chercheuse (Teresa Vicente). Face au silence de l'administration, les associations et les journalistes ont eu recours à diverses alternatives : de nouvelles demandes ont été envoyées directement par les parlementaires ; le directeur de Migreurop a envoyé un fax au ministère de l'Intérieur espagnol au nom de la campagne « Open Access » et une autre demande a été déposée auprès de la Direction de Police. Toutes ses tentatives sont restées sans réponses jusqu'à aujourd'hui. Le message est explicite et il est alarmant: les journalistes et la société civile ne sont pas autorisés à entrer dans les centres de détention d'étrangers en Espagne.

France – Six centres visités sur neuf prévus, accès refusé aux journalistes et militants associatifs

Participation des élus à la campagne Open Access-France :

Les eurodéputés : Kader Arif (PS), Nicole Kiil Nielsen (EELV), Hélène Flautre (EELV), Karima Delli (EELV), Marie-Christine Vergiat (Front de Gauche), Sandrine Belier (EELV), Judith Sargentini (Gauche verte), Franziska Keller (Groupe des verts/Alliance libre européenne), Ana Miranda (Groupe des verts/Alliance libre européenne), Raul Romeva I Rueda (Groupe des verts/Alliance libre européenne) et Rui Tavares (Groupe des verts/Alliance libre européenne)

Les députés: Michèle Delaunay (PS), Geneviève Gaillard (PS), Marcel Rogemont (PS), Philippe Tourtelier (PS), Patrick Lemasle (SRC), Catherine Lemorton, Pierre Cohen, Martine Martinel, Monique Iborra

Les sénateurs: Christian Favier, Joël Labbé, Philippe Tourtelier, Jean-Jacques Mirassou.

Composition des délégations :

Médias - *L'Humanité (Marie Barbier et autres), MATIVI Toulouse, La Dépêche, Les amis du monde diplomatique, 20 minutes, Le Canard enchaîné, Agence France Presse (AFP), Le Parisien (Carole Sterlé), Médiapart (Carine Fouteau), RFI (Isabelle Romero), Arte Radio (Jérôme Thorel), Les Inrocks (Camille Polloni), Sud Ouest, France 3, O2 Radio, Radio France (Anja Vogel), Grand Rouen (Violaine Gargala).*

Associations - *Cercle des voisins de Toulouse, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde, Réseau Education Sans Frontières (RESF), collectifs locaux toulousains (SP Cugnaux, Fonsorbes et Tournefeuille – collectif Volvestres, « La marche de l'espoir », « Halte à la délation »), Groupe Welcome, Reporters Sans Frontières (RSF), Anafé, Groupe d'accueil solidarité (GAS), Observatoire citoyen, La Cimade, Association Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI) Fédération des Associations Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI).*

Par décret du 8 juillet 2011, le gouvernement français a encadré de manière restrictive et contraignante le « droit de visite » des associations aux lieux de rétention administrative pour étrangers. Ce décret étant contesté, les associations participant à la campagne n'ont été intégrées aux demandes de visites qu'en tant qu'accompagnants des parlementaires. Les journalistes, quant à eux, ont fait leurs demandes de visites de manière autonome, ou en accompagnement des parlementaires. 48 journalistes se sont mobilisés en France durant la campagne⁴, dont une trentaine uniquement pour Toulouse où une mobilisation a été organisée sur une semaine complète.

Aucun journaliste ou militant n'a pu entrer – hormis les militants appartenant aux associations déjà habilitées, dans le dispositif français, à intervenir dans les lieux d'enfermement.

Sur les neuf centres où des visites étaient prévues, seuls ceux où un parlementaire s'est rendu ont pu être visités. Ainsi, les demandes de visites ont été formulées pour les centres de rétention administrative (CRA) de Vincennes, Bordeaux, Strasbourg, Rennes, Toulouse, Palaiseau, Mesnil-Amelot, Rouen et la zone d'attente de Roissy, mais seuls les CRA de Vincennes (26 avril), Strasbourg (17 avril), Rennes (26 et 30 mars et 23 avril), Toulouse (28, 29 et 31 mars et 2 et 6 avril), Bordeaux⁵ et la zone d'attente de Roissy (17 avril) ont pu être visités.

Les conditions d'accès ont donc été très fermement encadrées, limitant le regard de la société civile sur ces lieux d'enfermement.

⁴ Certains journalistes ont fait plusieurs demandes de visites, comme c'est le cas de Carine Fouteau, journaliste à Médiapart (demandes pour Vincennes, Palaiseau, Strasbourg et Roissy), ainsi que des journalistes de l'ONG Reporters Sans Frontières.

⁵ La visite du CRA de Bordeaux, initialement prévue le 25 avril, a été annulée au dernier moment par les parlementaires en raison du refus de l'administration de laisser entrer les journalistes.

Les raisons des refus (lorsque réponse il y a eu) sont multiples : l'administration s'est tantôt appuyée sur le code de procédure civile prévoyant uniquement l'accès des élus aux lieux d'enfermement, tantôt sur le devoir de réserve du personnel administratif pendant la période électorale. La responsable de la mission Communication au ministère de l'Intérieur a, quant à elle, donné une motivation de refus des plus surprenantes, suite à une demande de visite du CRA de Toulouse formulée par un journaliste, arguant du fait que « [l'administration veille] *avant tout au respect des personnes. Si ces centres sont interdits, notamment aux journalistes, c'est lié au fait que ces retenus ne sont pas des animaux et que nous ne sommes pas dans un zoo* ».

Les parlementaires nationaux et européens ayant effectué les visites ont témoigné des conditions de vie de ces lieux fermés. L'observation la plus récurrente concerne l'accès aux soins très limité des personnes maintenues. La situation du CRA de Strasbourg est significative à cet égard, les moyens de l'accompagnement médical ayant été divisés par deux au début de l'année 2012. De plus, comme l'a souligné l'eurodéputée Marie-Christine Vergiat, l'absence de suivi et d'accompagnement psychologiques pour les maintenus conduit parfois à des situations de tension, face auxquelles le personnel répond le plus souvent par une mise à l'isolement des maintenus agités.

Des éléments statistiques n'ayant été que très rarement mis à disposition des visiteurs, les comparaisons étant donc difficiles : à titre d'exemple, on soulignera que la durée moyenne de rétention en 2011 était de 10 jours au CRA de Strasbourg, contre 6,59 jours à Rennes ; le nombre de placements en CRA en 2011 s'élevait à 347 pour Strasbourg contre 875 pour Rennes, tandis qu'environ 10 000 personnes passent par la zone d'attente de Roissy chaque année ; en 2011, 195 personnes maintenues au CRA de Rennes ont subi une mesure d'éloignement, soit 24,28%. Par ailleurs, le nombre de demandes d'asile déposées dans les CRA de Strasbourg et Rennes a diminué ces dernières années⁶.

Ces données éparses mettent en exergue le manque de transparence de l'administration, rarement encline à fournir des informations sur les lieux d'enfermement.

Plus généralement, pour la majorité des visiteurs parlementaires, ce ne sont pas tant les conditions de détention qui posent problème – ces dernières s'étant globalement améliorées ces dernières années – mais bien le principe même de l'enfermement des étrangers. Plus encore, l'enfermement des mineurs a été fermement condamné⁷. Les espaces dédiés aux mineurs dans les lieux d'enfermement – comme c'est le cas à Roissy – ne règlent en rien le problème.

La majorité des visiteurs parlementaires s'accordent pour dénoncer une privation de liberté pour « *des personnes qui n'ont commis aucun acte répréhensible et qui sont juste soupçonnées d'être en situation de séjour irrégulier* »⁸, ce qui « *ne peut pas être accepté dans la conception d'un pays démocratique* »⁹.

Italie – Les obstacles au droit à l'information de la société civile et de la presse dans les camps d'étrangers, le lieu d'enfermement discret de la zone de transit aéroportuaire Rome-Fiumicino et la force de la mobilisation citoyenne collective

Au vu des évolutions législatives récentes, les acteurs italiens impliqués dans la campagne Open Access étaient rassurés quant à l'obtention d'autorisations d'accès dans les camps d'étrangers. En effet, quelques mois plus tôt (circulaire du 13 décembre 2011), la Ministre de l'Intérieur, Anna Maria Cancellieri, avait abrogé la circulaire du 1^{er} avril 2011 supprimant tout droit d'accès aux camps

⁶ Le nombre de demandes d'asile déposées au CRA de Strasbourg était de 98 en 2009, 37 en 2010 et 24 en 2011 ; le CRA de Rennes en comptait 78 en 2009, 57 en 2010 et 22 en 2011.

⁷ [CEDH, La rétention de jeunes migrants accompagnés de leurs parents dans un centre inadapté aux enfants était irrégulière et contraire au respect de la vie – Affaire Popov contre France](#)

⁸ Marie-Christine Vergiat, le 26 avril 2012.

⁹ Kader Arif, le 2 avril 2012.

d'étrangers¹⁰ afin de rétablir l'ancien système autorisant les membres de la société civile ainsi que les journalistes à y entrer¹¹. Pourtant, les résultats de la campagne de visite révèlent qu'en pratique, ces lieux d'enfermements d'étrangers restent encore largement impénétrables. Excepté pour le camp d'internement d'étrangers (CIE) de Bologne via Mattei, l'ensemble des demandes présentées par les acteurs de la société civile et les journalistes ont été rejetées sur la base de motifs dérisoires et sans aucun fondement juridique. Si le droit d'accès est désormais la règle, il n'en est pas moins soumis à l'arbitraire des préfets.

Pour le CIE de Milo via Trapani, la préfecture a opposé un refus d'accès aux associations et aux journalistes «dans l'attente de l'aval du Ministère de l'Intérieur»¹². A Milan via Corelli, c'est d'abord le «risque de révolte» qui a justifié le refus d'accès. Dans un second temps, c'est la concordance entre la date envisagée pour la visite et la fête nationale de la libération qui a motivé le second refus. Enfin, concernant la frontière aéroportuaire de Rome – Fiumicino, la demande est restée sans réponse. Questionnée sur les motifs de ce silence, l'administration a expliqué que le personnel en charge des admissions était absent, puis s'est défendue d'avoir égaré le courrier en question. A l'aéroport de Fiumicino et au CIE de Milo Trapani les visites ont finalement pu se faire grâce à la présence de parlementaires.

Visite du Centre d'Identification et d'Expulsion di Via Mattei, à Bologne, le 23 avril 2012

Composition de la délégation : Sandra Zampa, Rita Ghedini et Donata Lenzi (parlementaires), Danilo Gruppi (CGIL Bologna), Stefano Brugnara (Arci), Antonio Mumolo (Conseiller régional), Silvia Bonacini et Cécile Kyenge Kashetu (LasciateCIEntrare)

Selon le dernier recensement en date, 30 femmes et 23 hommes sont détenus dans le centre de Bologne qui est habilité à accueillir jusqu'à 95 personnes. La durée de détention moyenne varie entre 2 et 3 mois. La délégation a qualifié les conditions de détention de «dramatiques». Hormis des dalles de bétons surplombées de matelas en guise de couchage, les cellules sont dénuées de tout mobilier : ni armoires, ni miroirs, ni draps, ni couvertures et, faute de rideaux, les fenêtres ont été recouvertes de papiers journaux. Les douches sont cassées et il n'y a pas d'eau chaude. Détenus dans ces conditions inhumaines, les migrants développent de multiples troubles psychologiques. L'atmosphère est oppressante et les sentiments de désorientation, de désespoir et de colère sont palpables. Depuis le début de l'année 2012, 18 détenus se sont évadés du camp et un jeune homme âgé de 21 ans est décédé des suites d'une overdose.

Visite du Centre d'Identification et d'Expulsion de Trapani Milo, le 24 avril 2012

Composition de la délégation: Carmen Cordaro (Arci), Hassan Maamri (Arci), Stefania Siragusa (Parlementaire) Il Sole 24 Ore (Nino Amadore - présent, mais s'est vu refuser l'accès)

Après la visite, la députée, Stefania Siragusa s'est indignée, décrivant «une structure totalement inadaptée et des conditions de vie insupportables». Dans le camp de Trapani, ce sont 190 étrangers qui sont actuellement enfermés¹³ dont 36 demandeurs d'asile. La durée de rétention moyenne est d'environ cinq mois mais certains détenus sont là depuis plus de huit mois.

La délégation a souligné des conditions sanitaires déplorables (chambres extrêmement sales, odeur nauséabonde, absence de portes aux toilettes, douches hors services). Pour des «raisons de sécurité», le réfectoire n'est pas utilisé. De manière extrêmement choquante, les détenus sont regroupés contre les grilles du centre pour les repas. Entassés et encerclés par les gardiens, tels des

¹⁰ Circulaire n° 1305 du 1er avril 2011: Adoptée par le Ministre de l'Intérieur Maroni en réponse aux arrivées massives de migrants d'Afrique du Nord, elle limite le droit d'accès aux centres de rétention à quelques organisations internationales (UNHCR, OIM, Croix Rouge Italienne, etc.) et aux autres organisations directement impliqués dans la gestion des centres.

¹¹ Circulaire n° 11050 du 13 décembre 2011: Suite à la réduction des arrivées en provenance d'Afrique du Nord, la nouvelle Ministre de l'Intérieur, Cancellieri, abroge les précédentes directives et rétablit la directive du 24 avril 2007

¹² Or, selon la loi italienne, l'autorisation d'accès de la société civile aux camps d'étrangers relève de la compétence des préfectures.

¹³ Le CIE de Milo via Trapani à une capacité d'accueil maximale de 204 personnes

animaux, ils sont contraints de manger à même le sol la nourriture précuite qui leur est remise dans des sacs plastiques. Ce type de traitement humiliant et irrespectueux de la dignité humaine relève de la torture. D'autres graves violations des normes sanitaires ont été dénoncées lors de la visite. Le non respect des normes relatives au transport de la nourriture et l'absence d'équipement médical d'urgence témoignent de la négligence du personnel du centre à l'égard de ses malades. A titre d'exemple, trois détenus souffrant de maladies cardiaques ne bénéficient d'aucune assistance spécialisée.

Au-delà des conséquences sur leur état de santé physique, le caractère insupportable d'une telle détention met également en péril la santé psychique des migrants enfermés. Les nombreux cas d'automutilation et de tentatives de suicide rapportés par le médecin du centre, sont là pour en témoigner. D'autres violations des droits sont à soulever au niveau de l'accès à la justice. En effet, les détenus, demandeurs d'asile ou non, n'ont accès à aucune forme d'assistance juridique.

Un mois après la visite, pendant la nuit du 27 mai 2012, 100 migrants ont réussi à s'échapper du camp de Milo.

Visite de la zone frontalière aéroportuaire à l'aéroport de Fiumicino le 27 avril 2012

Composition de la délégation : *Claudio Graziano (Arci), Marco Perduca (Sénateur), Radio Radicale*

Selon une source d'information de l'ARCI, des migrants et demandeurs d'asile sont régulièrement maintenus plusieurs jours dans la zone de transit aéroportuaire de Rome-Fiumicino. Expérience inédite, cette visite visait à constater sur place, l'existence d'un lieu d'enfermement informel pour les migrants arrivés « illégalement » à la frontière. Minutieusement préparée, la visite s'est faite avec la direction du chef de la police aux frontières et de deux de ses officiers. Ces derniers ont assuré que la zone de transit ne faisait pas office de lieu d'enfermement à l'exception de rares cas isolés. Cependant, les espaces visités ne laissent subsister aucun doute quant au recours à la détention de migrants. En pratique, les zones dites de « permanence », utilisées pour accueillir les étrangers en attente de rapatriement sont les mêmes salles d'attente que celles utilisées par les voyageurs. Au besoin, les bancs de fer et les toilettes de l'aéroport se transforment en un espace de détention pour migrants. Une bande jaune au sol matérialise la frontière à ne pas franchir. Sans surprise, la visite ayant été annoncée à l'avance, ces zones étaient vides.

Par ailleurs, l'existence d'une « pouponnière », petite pièce sans fenêtre, éclairée par des néons et destinée à héberger les mères et leurs enfants, constitue une preuve de la rétention d'étrangers pendant la nuit, parmi lesquels des catégories de population vulnérables.

Plus loin, le bureau de l'« Arciconfraternita » est en charge de l'information, de l'hébergement¹⁴ et de la distribution des repas¹⁵ pour les demandeurs d'asile. L'accès au bureau pour demandeurs d'asile, situé au-delà de la zone frontière, est soumis au bon vouloir de la police aux frontières. Celui-ci étant fermé à partir de 19h ainsi que les week-ends, les personnes en demande de protection arrivant à la frontière le vendredi après 19h sont détenues au minimum deux nuits dans la zone de transit aéroportuaire. La délégation a également rencontré deux médiateurs du CIES. Ceux-ci travaillent avec la police aux frontières dans le cadre d'une convention avec la Préfecture de Rome. Allant du simple service d'interprétariat à un appui dans la gestion des migrants, le cadre de leur mission est très large. L'absence de cadre législatif régissant la détention d'étrangers, l'arbitraire caractérisant l'accès à la procédure de demande d'asile et l'insuffisance des locaux à assurer des conditions dignes pour ceux qui y sont maintenus sont à l'origine de multiples violations notoires des droits des migrants dans la zone de transit aéroportuaire, lieu invisible de l'enfermement des étrangers.

¹⁴ 70 places à Rome où sont hébergés les demandeurs d'asile en attendant leur transfert vers un centre spécialisé.

¹⁵ Plusieurs cas d'intoxication alimentaire de personnes hébergées par l'« ARCI con fraternita » ont été rapportés.

Mobilisation de la coalition italienne « LasciateCIEntrare » en soutien à la campagne « Open Access », du 23 au 28 avril 2012

« LasciateCIEntrare » est une campagne menée par une coalition d'acteurs de la société civile italienne depuis l'été 2011. Du 23 au 28 avril 2012 « LasciateCIEntrare » a rejoint la campagne de visites d'Open Access. Plusieurs sit-ins se sont tenus devant les camps de détention de migrants¹⁶ et des demandes d'accès dans les camps ont été déposées dans dix villes italiennes : Bologne (demande conjointe avec l'ARCI), Trapani, Modène, Milan, Rome, Bari, Turin, Caltanissetta, Gradisca d'Isonzo et Crotona. La plupart des demandes des acteurs de la société civile et des journalistes ont été rejetées par les autorités locales et plusieurs visites ont été effectuées par l'intermédiaire de parlementaires et de conseillers régionaux. Cependant, dans certaines villes, la mobilisation a porté ses fruits et les journalistes ont pu visiter les centres. A Bari, où l'association de la presse bénéficie d'un crédit important, plusieurs journalistes ont été autorisés à visiter le centre avec la possibilité de photographier, filmer et interviewer les détenus. Au camp de Gorizia d'Isonzo, bien que l'accès ait d'abord été refusé aux journalistes, ces derniers ont finalement été autorisés à visiter le centre un mois plus tard, suite à une manifestation de l'union locale des journalistes (Fvg Assostampa).

La forte mobilisation a eu un fort écho en Italie. La multiplication des visites a permis de faire le jour sur les dérives du recours à la détention des migrants et sur le caractère intolérable et révoltant des violations des droits humains qu'elle génère.

A Turin, 156 cas d'automutilation et 100 ingestions de corps étrangers (dont 56 objets coupants) ont été répertoriés pour l'année 2011. Les psychiatres admettent aujourd'hui l'existence d'un ensemble de signes psychopathologiques « fabriqués » par l'enfermement dont la gravité tient au risque de passage à l'acte. Ces chiffres viennent confirmer avec violence l'état de détresse psychologique dévastatrice de personnes enfermées sans s'être rendues coupables d'aucun crime.

La mobilisation continue, et le 30 mai 2012, accompagnés de Roberto Natale, président de l'union nationale de la presse italienne (FNSI), ce sont une vingtaine de journalistes qui ont pu visiter le camp de Trapani Milo.

Roumanie – Visite du centre de détention de migrants d'Arad, le 4 mai 2012

Composition de la délégation : Collectif de journalistes d'Indymédia Roumanie, Radio actualité Roumanie et de la revue française « Regards »

Parallèlement à la campagne de visite d'Open Access, Migreurop a reçu plusieurs appels de détresse du centre de détention d'Arad en Roumanie. Une cinquantaine de détenus (parmi lesquels une femme enceinte), tous déboutés du droit d'asile, y sont enfermés pour une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Révoltés de leurs conditions de détention, ces derniers ont témoigné de graves violations des droits dont ils sont victimes : violences policières fréquentes, placement à l'isolement arbitraire, cloisonnement en cellule près de 22 heures par jour, pas d'accès à un médecin ou à des soins appropriés, conditions sanitaires déplorables (douche hors service, pas de chauffage). Migreurop a recueilli et diffusé les témoignages des détenus d'Arad à deux reprises¹⁷.

Suite à la diffusion du premier témoignage, une manifestation a été organisée par un collectif informel de solidarité avec les migrants, le 21 mars 2012¹⁸. Le lendemain, plusieurs médias se sont rendus au centre de rétention d'Arad afin d'entrer pour avoir un regard sur la situation. Le directeur du centre, Petre Padurean, leur a refusé l'accès argumentant que les détenus étaient « trop violents ».

¹⁶ A Trapani, Caltanissetta et Turin

¹⁷ Témoignage recolté le 8 mars [« On est en enfer »](#) et le 26 mars [« Menotté et tabassé pour du feu »](#)

¹⁸ [Le communiqué de presse](#) – Cf. dossier de presse « la vidéo de la mobilisation du 21 mars »

Suite à une demande écrite d'Active Watch (membre de Reporters Sans Frontières Roumanie), l'Office Roumain de l'Immigration (ORI) a assuré que les détenus étaient bien soignés et que les journalistes étaient bienvenus dans les centres, à condition de faire une demande d'accréditation au préalable auprès de l'ORI. Si la demande d'accréditation faite au nom d'Open Access par les journalistes a finalement été acceptée, elle n'a pas donné lieu à une réponse officielle écrite. C'est au cours d'une conversation téléphonique que la porte parole de l'ORI a confirmé au collectif de journalistes activistes que l'accès au centre d'Arad leur serait facilité.

La visite, qui a finalement eue lieu le 4 mai, a été particulièrement préparée par les autorités gouvernementales et la direction du centre. En effet, les journalistes se sont entretenus plus de trois heures avec les fonctionnaires du centre et un commissaire de l'ORI est venu spécialement de Bucarest pour surveiller la visite. Chose exceptionnelle, les médias ont pu s'entretenir de manière confidentielle avec les migrants durant 5 heures. Les détenus se sont plaints de leurs conditions, particulièrement de la mauvaise qualité de la nourriture et du manque d'assistance médicale spécialisée et de médicaments. Ils ont à nouveau fait état de violences policières mais ceux qui en portaient les marques n'ont pas souhaités être pris en photos, par peur des représailles. Une semaine plus tard, les journalistes et militants apprendront dans la presse l'évasion de quatre des détenus du camp d'Arad dans la nuit du 8 au 9 mai...¹⁹

Tandis qu'ils préparent leur rapport média, une seconde visite est prévue au centre de rétention d'Otopeni au courant du mois de juin.

Serbie – Visite au district de la prison de Subotica (Okružni zatvor Subotica) le 25 avril 2012

Composition de la délégation : Deux représentants du Regional Minority Center (Association) et Philippe Bertinchamps (Courriers des Balkans) à qui l'accès a été refusé

En Serbie, le Regional Center for Minorities (RCM) et un journaliste ont introduit des demandes pour visiter deux lieux d'enfermement d'étrangers. Pour le centre d'expulsion de Padinska Skela, (*Prihvatilište za strance*), les demandes d'accès ont toutes été refusées. Concernant la prison d'Okružni zatvor à Subotica, le ministère de la justice a dans un premier temps demandé plus de renseignements au RCM (objet social, motivations de la visite et passeports des visiteurs non résidents). Une fois ces informations transmises, une autorisation de visite a été accordée aux deux représentants de l'association, mais l'accès a été refusé au journaliste.

Cet accès est à relativiser dans la mesure où la visite s'est limitée aux locaux administratifs et n'a pas été autorisée dans les cellules et les espaces communs où sont confinés les détenus. La délégation du RCM n'a pu rencontrer qu'un détenu et a principalement eu à faire au responsable, à l'avocat et au médecin de la prison. Jusqu'à ce jour, aucune organisation de la société civile ne s'était souciée du traitement des migrants détenus.

En conséquence de l'accroissement des contrôles aux frontières couplé à la signature d'un accord de réadmission entre la Serbie et la Hongrie, la ville de Subotica a du faire face à un nombre accru de personnes bloquées aux frontières. Ainsi, bien que la détention d'étrangers ne soit pas la fonction originelle de la prison de Subotica, la proportion de migrants détenus a beaucoup augmenté au cours de ces trois dernières années²⁰. Tandis que la population carcérale a atteint des seuils critiques, les conditions de détention se sont particulièrement dégradées. Pour faire face à l'augmentation du nombre d'étrangers détenus, des matelas ont été installés partout où cela était possible (garde-manger, couloirs, etc.). La direction de l'établissement carcéral déplore un budget alimentaire annuel insuffisant et le personnel médical se désole de ne pas avoir les moyens de fournir les soins médicaux nécessaires à l'ensemble des détenus.

Selon les agents de la prison, lorsqu'ils arrivent, les migrants sont reçus en consultation médicale et

¹⁹ Cf. dossier de presse – Roumanie et [vidéo de la manifestation du 21 mars](#)

²⁰ Passant de 335 en 2009 à presque 2000 en 2012

peuvent se laver. Aucun dispositif n'est mis à disposition pour la lessive. Ils n'ont ensuite droit qu'à deux douches par semaine. Maintenus dans leurs cellules toute la journée, ils peuvent s'aérer dans la cour extérieure entre une demi heure à une heure par jour. Aucune activité récréative n'est prévue. Les propos recueillis auprès de l'unique détenu interrogé remettent en cause ce discours officiel. En effet, celui-ci a affirmé ne pas avoir vu de médecin en arrivant et n'avoir jamais eu accès à la cour extérieure durant les dix jours de sa détention.

Le Regional Minority Center a également relevé d'autres carences du dispositif de détention à l'origine de plusieurs violation des droits des migrants : il n'existe aucune procédure de contrôle relative à la détermination de l'âge des étrangers détenus au risque que des mineurs soit emprisonnés illégalement. De même, il n'existe aucune procédure relative à l'asile et aucune demande de protection n'a jamais pu être déposée à la prison Subotica. Le service juridique a confirmé ne pas s'en occuper, faute de moyens. Aucun service de traduction n'est mis à disposition.

Tandis que le RCM maintient ses efforts et poursuit ses démarches en vue de l'obtention d'un droit d'accès au centre d'expulsion de Padinska Skela (*Prihvatilište za strance*), une visite pourrait être envisagé à la prison de Vranje, située dans le sud de la Serbie, à proximité des frontières avec la Bulgarie et la Macédoine.



« *Migrant Camps in Europe: Open the doors! We have the right to know!* »

2012 Campaign of visits: Migrant detention centers? Don't come in, rights are being violated!

Country-By-Country Reports

Belgium – Journalists and activists refused access to the migrant detention centre in Bruges

Composition of the delegation: *The Belgian Human Rights League (organisation), Martine Vandemeulebroucke (Le Soir), Valentine Van Vyve (Alter Echos), Aurélie Didier (televised news RTBF), Tine Danckaers (web journal MO*) and Claire Pécheux (Retired journalist and blogger for Amnesty International)*

The Belgian League of Human Rights (LDH Belgium) supported the 'Open Access' campaign of 2012 and chose to focus specifically on the issue of journalists' access to retention centres. The centre in Bruges was eventually decided upon as the object of our visit because it is particularly revealing of both the carceral regime of migrant detention centres in Belgium (in terms of its instruments and disciplinary techniques), and of the opacity of such centres. The visit had been planned for the 17th of April 2012. An invitation to participate in the campaign was widely distributed to French- and Dutch-speaking journalists. Five journalists (print and television) responded to this call. The request for an authorisation to visit was directed to the General Director of the Foreigner's Office, and was made in the name of the Belgian Human Rights League, including a list of the names of participating journalists. It was rejected. In its refusal, the Foreigner's Office referred to Article 40 of the Royal Decree of the 2nd of August, according to which "*residents [detainees] cannot be exposed to public curiosity*". Considering this interpretation out of hand, the LDH submitted a second request, insisting on the fact that the second line of this very same Article stipulates that detainees "*[...] can neither be submitted to the questions of journalists [...] nor filmed without their consent*". Consequently, if the detainees give consent, journalists should be able to conduct interviews with them. The second request was also subject to refusal, justified by the claim that "*a sufficient number of internal and external checks and balances exist, which, it can also be noted, contribute to the humanisation of the centres.*" The planned visit was thus cancelled.

In a remarkable coincidence, the inauguration of a new detention centre on the outskirts of the Brussels airport was announced some days later. For the event, the Interior Minister convoked several hand-picked journalists (none of whom had chosen to participate in the Open Access Campaign) for a guided visit of the new 'Caricole' centre, completely empty at the time. In order to short-circuit the communication strategy of the Interior Minister, the Belgian Human Rights League encouraged the journalists involved in the Open Access campaign to publish articles deploring the refusals on the day of the inauguration. Two articles were thereby published and made accessible online following the inauguration of the new detention centre²¹.

Bulgaria – A local Deputy's visit to the Varna detention centre

Composition of the delegation: *Partners of the European Alternatives network in Bulgaria and local journalists*

In Bulgaria, the European Alternatives network requested that local partners and local journalists be granted a visit to the Varna detention centre. No written response was ever given subsequent to the numerous letters and faxes sent to Bulgarian authorities. In spite of repeated

²¹

Cf. press review - Belgium

demands for an official response that might have served as a basis for contestation, the refusal was given verbally, apparently because the police authorities had not been involved in the campaign. The National Deputy Pavel Dimitrov finally carried out a visit, in the absence of either media or civil society organisations. Highly controlled, this visit was too constrained to allow for the collection of the data sought-after by the Open Access campaign. The director of the centre notably refused to hand over a copy of the internal rules and regulations, and not a single detainee could be interviewed.

The deputy noted several violations of the migrants' rights during his visit. Access to the judiciary system is very limited: detainees have access to lawyers only once a month and the informative document that is distributed to detainees upon arrival is only available in a handful of languages. What's more, decisions to extend the duration of detention are only subject to juridical review if a complaint is filed. Further, the access to health care is considerably limited: no veritable medical centre exists. One nurse pays a weekly visit to the centre and all consultations with her must be validated prior to the visit by the centre's administration. The deputy also observed deplorable living conditions in the confines of the centre (obsolete fixtures, dilapidated walls and ceiling, lack of a courtyard or exterior garden, insufficient light, barred windows).

Until the day under discussion, the Varna centre had never been visited by outsiders. Its management is not subject to any sort of control. Despite the fact that since 2011, the Open Society Institute, the Bulgarian Helsinki Committee, and the International Migration Organisation had meant to exercise civic observation of the centre, this was never made effective and the organisations never coordinated actions in pursuit of such goals.

Croatia – Visit to the Jezevo detention centre (*Prohvatni centar z astance Jezevo*) **The 16th of March 2012**

Composition of the delegation: the Centre of Peace Studies (organisation) and Tamara Opacic (H-Alter, independent web journal)

In Croatia, the Centre of Peace Studies (CPS) carries out two visits per year to the administrative detention centre of Jezevo. Access to the centre does not in and of itself pose any issues, both for civil society organisations as for journalists. As part of the Open Access campaign, four members of the CPS and a journalist from H Alter requested a visit to the centre. Filed on the 15th of March, their request was granted the very next day.

At the time of their visit, 43 'irregular' migrants and asylum-seekers were detained there, including five women. Even though there were no minors amongst them, it is to be noted that a mechanism specifically designed for the detention of minors is being put together within the centre. The centre employs only two social workers and no psychological or social assistance is given to the detainees.

The delegation was able to conduct interviews with several migrants. Although some of them claimed to be satisfied with the conditions of their detention, others had recently undergone a hunger strike. The latter group, composed of asylum-seekers, had demanded a transfer to the centre for asylum-seekers. The director of the centre confirmed that the hunger-strikers had received daily medical consultations, and that no medical report had so far indicated the need to accord any special treatment, insofar as none amongst them was found to suffer from any particular symptoms.

The detainees have access to a juridical assistant free of charge and have the option of consulting with a lawyer from a Croatian NGO. Further, the CPS has not come across or heard of any particular cases of violence over the past five years.

The preoccupation of those who defend the rights of migrants does not so much concern the conditions of detention but rather the legislative framework that encompasses detention. In its transposition of European directives, the Croatian legislation gave broad authorisation for recourse to the internment of foreigners. Migrants can be detained for up to one year²², in the absence of any

²²

The maximum duration of detention is initially six months but it can be extended by six additional months

juridical control. The decision to place them in detention²³ is neither subject to control by judge, nor can it be contended through recourse to judicial review [*recours contentieux*]. The only available path open to migrants in such situations is an application for reconsideration [*recours gracieux*], through a very specific administrative procedure.

Spain – Administrative silence and violation of the right to information in the Migrant Detention Centres of Valencia and Murcia

Composition of the Valencia delegation: *SOS Racism, CEAR and Campaña por el cierre de los CIE (civil society organisations); Federico Simón (El País), Daniel Ayllón (Público), Ramón Fernando (Levante), Nicolás Castellano (Cadena Ser) and Purificación Gómez (Radio Nacional); Ricardo Sixto, Gaspar Llamazares (national parliamentarians); Marina Albiol and Francesc Xavier Ferri (regional parliamentarians)*

Composition of the Murcia delegation: *Convivir sin Racismo, HOAC and CATS (organisations); Javier Parra (La Verdad), Tania Costa (20 Minutos), and Javier Ruiz (Radio Murcia/Cadena Ser), Teresa Rosique and José Antonio Pujante (regional parliamentarians); and Teresa Vicente (lawyer and professor of law at the University of Murcia)*

In the framework of the previous campaign for a ‘Right to Inspection of Detention’, a delegation of Spanish organisations was able to visit the CIE (Centro de Internamiento de Extranjeros) of Aluche in Madrid in 2011. Also in 2011 as part of this same campaign, these organisations visited centres in Barcelona, Algeciras and Malaga.

This year, not one sole visit was authorised as part of the ‘Open Access’ campaign, which demands that unconditional access to detention camps be granted to civil society actors and journalists. This change of attitude on the part of the Spanish authorities demonstrates that granting journalists—who are the first sources of information for society at large—access to such camps is clearly an undesirable option for the authorities. This observation is particularly worrying because it reveals the manifest desire to keep these places invisible and inaccessible.

On the 1st of March 2012, a request to visit the centre of Zapadores, in Valencia, was conjointly filed by two national parliamentarians, two regional parliamentarians, five journalists and three representatives of civil society organisations. Despite several reiterations, this request fell upon the authorities’ deaf ears. To denounce this attack on the right to information, the *Sindic de Greuges* (ombudsman of the Valencian Community) decided to visit the Zapadores camp, on the 10th of April 2012.

It is particularly interesting to note that, in parallel to the refusal given to journalists, the Interior Minister organised a press conference in the CIE of the *Zona Franca* in Barcelona. The press was invited to appreciate the installations of the premises, without for as much being allowed to meet any of the people detained there. Anything but coincidental, such media events reflect the communication strategies of Spanish authorities, seeking to dissimulate their obstruction of access to detention camps by civil society actors and journalists.

The same struggle was carried out to obtain a visit to the Murcia detention centre, in vain. On the 21st of March, two regional parliamentarians, three journalists, three representatives of the organisations HOAC, CAT and Convivir sin Racismo, and a researcher, Teresa Vicente, sent a conjoint request for access to the centre. Faced with the administration’s silence, the above-mentioned organisations and journalists had recourse to diverse alternatives: new requests were sent directly by the parliamentarians; the director of Migreurop sent a fax to the Spanish Interior Minister in the name of the Open Access campaign, and another request was filed with the Chief of Police. All such requests have gone unanswered. The message is as explicit as it is alarming: journalists and members of civil society are not authorised to enter in Spanish detention centres.

²³

Which falls within the competency of the administrative police

France – Of the nine planned, six centres were actually visited, access was refused to journalists and activists

Participation of Elected officials in the Open Access-France Campaign:

European Deputies: Kader Arif (PS), Nicole Kiil Nielsen (EELV), H  l  ne Flautre (EELV), Karima Delli (EELV), Marie-Christine Vergiat (Front de Gauche), Sandrine Belier (EELV), Judith Sargentini (Green Left), Franziska Keller (Group of Greens/Free European Alliance), Ana Miranda (Group of Greens/Free European Alliance), Raul Romeva I Rueda (Group of Greens/Free European Alliance) and Rui Tavares (Group of Greens/Free European Alliance)

Deputies: Mich  le Delaunay (PS), Genevi  ve Gaillard (PS), Marcel Rogemont (PS), Philippe Tourtelier (PS), Patrick Lemasle (SRC), Catherine Lemorton, Pierre Cohen, Martine Martinel, Monique Iborra

Senators: Christian Favier, Jo  l Labb  , Philippe Tourtelier, Jean-Jacques Mirassou

Composition of delegations:

Media and Journalists - *L'Humanit   (Marie Barbier et autres), MATIVI Toulouse, La D  p  che, Les amis du monde diplomatique, 20 minutes, Le Canard encha  n  , Agence France Presse (AFP), Le Parisien (Carole Sterl  ), M  diapart (Carine Fouteau), RFI (Isabelle Romero), Arte Radio (J  r  me Thorel), Les Inrocks (Camille Polloni), Sud Ouest, France 3, O2 Radio, Radio France (Anja Vogel), Grand Rouen (Violaine Gargala).*

Civil Society Organisations - *Cercle des voisins de Toulouse, Ligue des droits de l'Homme, M  decins du Monde, R  seau Education Sans Fronti  res (RESF), Toulouse-based collectives (SP Cugnaux, Fonsorbes et Tournefeuille – collectif Volvestres, "La marche de l'espoir", "Halte    la d  lation"), Group Welcome, Reporters Without Borders (RSF), Anaf  , Groupe d'accueil solidarit   (GAS), Observatoire citoyen, the Cimade, Association Solidarit   avec les Travailleurs Immigr  s (ASTI) F  d  ration des Associations Solidarit   avec les Travailleurs Immigr  s (FASTI).*

By the decree of the 8th of July 2011, the French government set out very restrictive parameters for the 'visitation rights' held by civil society organisations with regard to access to sites used for the administrative retention of foreigners. This decree having been strongly contested, the organisations participating in the campaign were not allowed to accompany parliamentarians in the visitation campaign. The journalists, for their part, made separate requests, either as independent visitors or as companions of the parliamentarians. 48 French journalists were mobilised for this campaign²⁴, of whom thirty were from Toulouse alone, where an entire week of mobilisations had been organised.

Not a single journalist nor activist was allowed to enter – excepting activists already integrated into the French system of oversight of such centres.

Of the nine centres where visits had been planned, only those in which a parliamentarian was present could be visited. Therefore, whereas visitation requests had been filed for the administrative detention centres (*centres de retention administrative – CRA*) of Vincennes, Bordeaux, Strasbourg, Rennes, Toulouse, Palaiseau, Mesnil-Amelot, Rouen and the waiting zone of Roissy, only the CRA of Vincennes (the 26th of April), Strasbourg (the 17th of April), Rennes (the 26th and 30th of March and the 23rd of April), Toulouse (the 28th, 29th and 31st of March and the 2nd and 6th of April), Bordeaux²⁵ and the Roissy waiting zone (the 17th of April) could be visited.

²⁴ Certain journalists made several requests for visitation, as was the case for Carine Fouteau, a journalist for Mediapart (who filed requests for Vincennes, Palaiseau, Strasbourg and Roisy), as well as for journalists from the NGO Reporters Without Borders

²⁵ At the last minute, the parliamentarians cancelled the visit to the Bordeaux CRA, initially planned for the 25th of April, because the administration refused entry to journalists.

The conditions of access have thus been firmly restricted, limiting the ability of civil society to inspect such places of detention.

The reasons for the refusals (when given at all) were multiple: the administration referred to the code of Civic Procedure, in which only elected officials are permitted access to detention centres, but they also had recourse to the confidentiality requirements put upon administrative personnel during an electoral period. The leader of the Communication Policy of the Interior Ministry, for her part, gave perhaps one of the most surprising reasons for rejection, following a visitation request made by a journalist to the CRA in Toulouse. She argued that the “[administration seeks] above all else to ensure the respect of all persons. If such centres are out of bounds, notably to journalists, it is linked to the fact that these detainees are not animals and we are not in a zoo”.

The French and European parliamentarians that were able to carry out visits bore witness to the living conditions in these closed spaces. The most recurrent observation concerned the very limited access to healthcare. The situation of the Strasbourg CRA is significant in this respect, where the means of medical assistance have been halved beginning in 2012. Furthermore, as highlighted by European Deputy Marie-Christine Vergiat, the absence of psychological assistance and care can lead to situations of tension, to which the personnel respond most commonly by putting the agitated detainees in isolation.

As statistical indications have only rarely been made available to visitors, comparisons are difficult. For example, it can be noted that the average duration of detention in 2011 was 10 hours in the CRA of Strasbourg, compared with 6.59 days in Rennes. The number of placements in the CRA in 2011 was 347 in Strasbourg against 875 compared with Rennes, whereas some 10,000 people pass through the Roissy waiting zone every year; in 2011, 195 people held in the CRA of Rennes were subject to deportation, some 24.28%. Additionally, the number of asylum demands filed in the Strasbourg and Rennes CRAs has dropped off over the past years²⁶.

These very thin data put into sharp relief the administration’s lack of transparency. Authorities are rarely disposed to provide information on places of retention and enclosure.

More generally, for the majority of parliamentary visitors, it is not so much the conditions of detention that present the main problems—the conditions have globally improved over past years. Rather, it is the very principle of the enclosure and detention of foreigners. More still, the detention of minors has been strongly condemned²⁷. The spaces dedicated to minors in places of detention—as is the case in Roissy—do not by any means solve the problem.

The majority of parliamentary denounce this deprivation of freedom, especially given that “these people who have never committed any sort of reprehensible act and are just suspected of being in an ‘irregular’ administrative situation”²⁸. This “cannot be accepted within the conception of a democratic nation-state”²⁹.

Italy – Obstructions of journalists and civil society’s right to information concerning foreigner internment camps, the discrete detention centre in the airport transit zone Rome-Fiumicino and the force of collective civic mobilisation

In light of recent legislative changes, the actors involved in the Italian Open Access campaign felt assured of obtaining authorisations for the access to foreigner detention camps. In effect, some months earlier (ministerial notification of the 13th December 2011), the Interior Minister, Anna Maria Cancellieri had nullified the ministerial notification of the 1st of April 2011 that revoked all right of

²⁶ The number of asylum demands filed in the Strasbourg CRA was 98 in 2009, 37 in 2010, and 24 in 2011; the CRA of Rennes numbered 78 in 2009, 57 in 2010 and 22 in 2011.

²⁷ [CEDH, The retention of young migrants accompanied by their parents in a centre that is poorly adapted for minors was irregular and contrary to the respect of human life – the Popov vs. France affair](#)

²⁸ Marie-Christine Vergiat, the 26th of April 2012.

²⁹ Kader Arif, the 2nd of April 2012.

access to foreigner internment camps (*camp d'internement d'étrangers – CIE*)³⁰, in order to re-establish the previous system that authorised civil society members and journalists to have access to such sites³¹. Nevertheless, the results of this visitation campaign demonstrate that, in practice, such places of detention remain largely impenetrable. Excepting the foreigner internment camp of Bologna via Mattei, every single access request filed by the civil society actors and journalists was rejected on the basis of derisory premises, without any juridical foundation. If the right of access is henceforth the rule, this does not mean that it is not subject to the arbitrary discretion of prefects.

For the CIE in Milo via Trapani, the prefecture presented a refusal to organisations and journalists “pending the approval of the Interior Ministry”³². In Milan via Corelli, the refusal was at first justified through reference to the “risk of revolt”. At a subsequent point in time, the coincidence of the planned visitation date and the National Liberation Day was used as grounds for refusal. Finally, with regard to the airport frontier of Rome-Fiumicino, the request remained without reply. Interrogated as to the reasons for this silence, the administration explained that the personnel in charge of admissions were absent, and then claimed to have misplaced the letter in question. At the airport of Fiumicino and the CIE of Milo Trapani, the visits were finally made possible by the presence of parliamentarians.

Visit to the Identification and Expulsion Centre (CIE) of Via Mattei, in Bologna, the 23rd of April 2012

Composition of the delegation: Sandra Zampa, Rita Ghedini and Donata Lenzi (parliamentarians), Danilo Gruppi (CGIL Bologna), Stefano Brugnara (Arci), Antonio Mumolo (Regional Counsellor), Silvia Bonacini and Cécile Kyenge Kashetu (LasciateCIEntrare)

According to the last effective survey, 30 women and 23 men are detained in the Bologna centre, which is set up to hold up to 95 persons. The average duration of detention is two to three months. The delegation described the conditions of detention as “dire”. Let alone the concrete slabs covered with mattresses supposed to constitute bedding, the cells are stripped bare of any kind of furnishing: neither cupboards, mirrors, sheets, nor duvets, and in the absence of curtains the windows have been covered with newspapers. The showers are broken and there is no hot water. Detained in these inhuman conditions, migrants develop a number of psychological troubles. The atmosphere is oppressive and the feelings of disorientation, hopelessness and rage are palpable. Since the beginning of 2012, 18 detainees have escaped from the camp and a young man, aged 21, died of an overdose.

Visit to the Identification and Expulsion Centre (CIE) at Milo via Trapani, the 24th of April 2012

Composition of the delegation: Carmen Cordaro (Arci), Hassan Maamri (Arci), Stefania Siragusa (parliamentarian) Il Sole 24 Ore (Nino Amadore – present, but refused access on site)

After the visit, the deputy Stefania Siragusa was outraged, describing “a structure that is totally improper” as well as “unconscionable living conditions”. There are presently 190 foreigners detained in the Trapani camp³³, 36 of which are asylum-seekers. The average duration of detention is around five months but certain detainees have been there for more than eight months.

The delegation highlighted deplorable sanitary conditions (extremely dirty rooms, nauseating stench, absence of doors on the toilets, broken showers). For “security reasons” the dining hall is not

³⁰ Ministerial Notification (*circulaire*) n° 1305 of the 1st of April 2011: Adopted by the Interior Minister Maroni in response to the massive wave of arrivals from North Africa, this Notification limits the right of access to detention centres to a handful of international NGOs (UNHCR, IOM, the Italian Red Cross, etc.), and to other organisations directly involved in the management of such centres.

³¹ Ministerial Notification (*circulaire*) n° 11050 of the 13th of December 2011: Following a decrease of arrivals from North Africa, the new Interior Minister, Cancellieri, nullified the previous directives and re-established the directive of the 24th of April 2007.

³² Yet, according to Italian law, the granting of access by members of civil society to such foreigner camps falls within the remit of the prefectures.

³³ The Administrative Detention Centre (CIE) of Milo via Trapani has a maximum capacity of some 204 persons.

used. In what is a shocking sight, the detainees are simply rounded up against the gates of the centre for their meals. Hoarded together and surrounded by the guards like animals, they are forced to eat on the floor from plastic bags. This kind of treatment, humiliating and disrespectful of human dignity, is akin to torture. Other grave violations of sanitary norms were denounced during the visit. The disrespect of norms relative to the transport of foodstuffs, and the absence of emergency medical equipment bear witness to the personnel's negligence of sick detainees. For example, three detainees suffering from cardiac complications were deprived of any sort of specialised assistance.

Beyond the consequences on their state of physical wellbeing, the unbearable nature of such detention puts in jeopardy the psychological health of interned migrants. The numerous cases of self-mutilation and suicide attempts related by the centre's doctor bear witness to as much. Other rights violations occur with regard to access to legal action. In effect, detainees—whether or not they are asylum-seekers—have no access to any kind of juridical assistance.

One month after the visit, during the night of the 27th of May 2012, 100 migrants succeeded in escaping from the Milo camp.

Visit to the airport frontier zone of Fiumicino the 27th of April 2012

Composition of the delegation: Claudio Graziano (Arci Rome), Marco Perduca (senator), Radio Radicale

According to a source of the ARCI, migrants and asylum-seekers are regularly detained during several days in the airport transit zone of Rome-Fiumicino. An unprecedented experience, this visit aimed to verify, *in situ*, the existence of an informal place of internment for migrants who arrived in the frontier « illegally ». Meticulously prepared, the visit was conducted under the direction of the chief of border police and two of his officers. The latter two affirmed that the transit zone was only used in very rare exceptions as a place of detention. However, the places that were visited left no trace of doubt regarding the recourse to migrant detention. In practice, these so-called “holding zones” used to hold foreigners pending repatriation, are the same waiting rooms used by travellers. If the need arises, the iron banks and the airport toilets are transformed into a space of detention for the migrants. A yellow strip on the floor materialises the barrier that must not be passed. Unsurprisingly, given that the visit was announced in advance, these zones were empty.

The existence of a “day nursery”, a little room without window, lit by neon lamps and intended to hold mothers and their children, constitutes proof of the detention of foreigners during the night, including vulnerable members of the population.

Further away, the office of the “*ARCI con fraternita*” is in charge of the information, shelter³⁴ and the distribution of meals³⁵ for asylum-seekers. Access to this office by asylum-seekers, situated beyond the frontier zone, is subject to the goodwill of the border police. Given that it is closed from 7 PM and during the weekends, those asking for protection, and who arrive at the frontier zone on Friday after 7 PM, are detained at least two nights within the airport transit zone. The delegation also met with two ombudsmen from the CIES (*Centro Informazione e Educazione Allo Sviluppo*). The latter work with the border police in accordance with a convention with the Rome Prefecture. Running from a simple interpretation service to an aid in the management of migrants, the remit of their mandate is very broad. The absence of any legislative framework regulating the detention of foreigners, the arbitrary discretion characteristic of access to asylum procedures, and the inability of the premises to assure dignified conditions for those detained there, are at the origin of multiple violations of the rights of migrants in the airport transit zone; an invisible place for the internment of foreigners.

Mobilisation of the Italian “LasciateCIEntrare” coalition in support of the ‘Open Access’ campaign, from the 23rd to the 28th of April

³⁴ There are 70 places in Rome where asylum-seekers are sheltered pending their transfer to a specialised centre.

³⁵ Several cases of food-poisoning of asylum-seekers held by the “*ARCI con fraternita*” have been reported.

“LasciateCIEntrare” is a campaign carried out by a coalition of actors from Italian civil society since the summer of 2011. From the 23rd to the 28th of April, “LasciateCIEntrare” joined the Open Access visitation campaign. Several sit-ins were held before the migrant detention camps³⁶ and requests for access to these camps were filed in ten Italian cities: Bologna (conjoint request with the ARCI), Trapani, Modena, Milan, Rome, Bari, Turin, Caltanissetta, Gradisca d’Isonzo and Crotona. The local authorities rejected the majority of civil society actors and journalists’ requests, meaning that several visits had to be carried out by parliamentary intermediaries and regional counsellors alone. However, in certain cities, the mobilisation was fruitful and journalists were able to visit the centres. In Bari, where the press association has a significant reputation, several journalists were authorised to visit the centre with the possibility to film and interview detainees. In the Gorizia d’Isonzo camp, even though the access was at first refused to journalists, they were finally authorised to visit the centre a month later, following a protest by the local journalists’ union (Fvg Assostampa). The strong mobilisation had a widespread effect in Italy. The multiplication of visits meant that certain worrisome tendencies could be out into light: namely, an increasing recourse to the detention of migrants and the unconscionable and revolting nature of human rights violations that this generates.

In Turin, 156 cases of self-mutilation and 100 foreign body ingestions (56 of which were sharp / cutting objects) were reported for 2011. The psychiatrists admit the existence of several psychopathological signs “crafted” by the experience of detention, and which bear witness to the grave risk of suicide attempts. These figures violently confirm the devastating state of psychological distress into which people are put when they are locked up without ever having been found guilty of a crime.

The mobilisation continues, and on the 30th of May 2012, accompanied by the President of the National Italian Press Union (FNSI), Roberto Natale, twenty journalists were able to visit the camp of Trapani via Milo.

Romania – Visit to the Arad migrant detention centre, on the 4th of May 2012

Composition of the delegation: Collective of journalists from Indymedia Romania, News Radio Romania and the French revue “Regards”

In parallel to the ‘Open Access’ visitation campaign, Migreurop received several distress calls from the detention centre in Arad, Romania. Some fifty detainees (including a young pregnant woman), all dismissed from their right to asylum, are detained in the centre for a period that could be extended to a maximum of 18 months. Outraged by the conditions of their detention, these migrants bore witness to the grave violations of their rights: frequent acts of police violence, arbitrary placement in isolation, enclosure in cells for around 22 hours a day, no access to doctors or appropriate healthcare and deplorable sanitary conditions (broken shower, absence of heating). Migreurop collected and distributed the eye-witness accounts of the Arad detainees on two occasions³⁷.

Following the distribution of the first eye-witness accounts, a protest was organised by an informal collective claiming solidarity with the migrants, on the 21st of March 2012³⁸. The next day, several media outlets came to the Arad detention centre in order to enter it and see the situation for themselves. The director of the centre, Petre Padurean, refused this access, arguing that the detainees were “too violent”.

³⁶ In Trapani, Caltanissetta and Turin

³⁷ Eye-witness account collected on the 8th of March [Arad camp \(Romania\) « We are in hell »](#) and on the 26th of March [Arad camp \(Romania\): Handcuffed and beaten for a lighter](#)

³⁸ [The press release](#) – Cf. press clippings “video from the mobilisation of the 21st of March”

Following a written request by Active Watch (member of Reporters Without Borders Romania), the Romanian Immigration Office (RIO) assured that the detainees were well looked-after, and that the journalists were welcome in the centres, provided that they filed an accreditation request prior to arrival with the RIO. Although the accreditation request made in the name of the Open Access campaign by journalists was eventually accepted, it was never followed by an official written response. It is only by means of a telephone conversation that the RIO spokesperson confirmed the authorisation of the journalists' collective for access to the Arad centre. The visit, which finally took place on the 4th of May, was meticulously prepared by the governmental authorities and by the administration of the centre. In effect, journalists were able to speak for some three hours with the personnel of the centre and an RIO commissioner who had come especially from Bucharest in order to oversee the visit. In a notable exception, journalists were able to undertake confidential interviews with the migrants for around five hours. The detainees complained about their conditions, particularly the poor quality of the food, the lack of specialised medical service and the lack of medications. They again painted a picture of the violent acts visited upon them by the police, but those with visible wounds did not want to be photographed for fear of reprisal. One week later, journalists and activists learnt of the escape of four detainees from the camp in the night of the 8th and 9th of May...³⁹

During the preparation of their media report, a second visit to the Otopeni retention centre has been planned for the month of June.

Serbia – Visit to the district of the Subotica Prison (*Okružni zatvor Subotica*) the 25th of April 2012

Composition of the delegation: Two representatives of the Regional Minority Centre (organisation) and Philippe Bertinchamps (*Courriers des Balkans*) to whom access was denied

In Serbia, the Regional Centre for Minorities (RCM) and a journalist filed requests to visit two foreigner internment centres. For the Padinska Skela expulsion centre (*Prihvatište za strance*), all requests for access were refused. As for the prison of Okružni Zatvor in Subotica, the Justice Minister at first required further information from the RCM (its social objective, the reasons for the visit, and the passports of non-resident visitors). Once this information had been transmitted, a visiting authorisation was granted to the two representatives of the association, but access was denied to the journalist.

This act of granting access needs to be put in perspective: the visit was limited to the administrative premises and was authorised neither for the cells nor for the shared spaces in which detainees are confined. The RCM delegation was not able to meet with any detainee, and was essentially in contact only with the director, the lawyer and the doctor of the prison. Until this very day, not one civil society organisation has taken the initiative to inquire into the treatment of detained migrants.

Due to the escalation of border controls coupled with the signature of a readmission agreement with Serbia and Hungary, the city of Subotica was forced to deal with an elevated number of people blocked at the frontiers. Thus, though the detention of foreigners is not by any means the original function of the Subotica prison, the proportion of migrants amongst its population has grown significantly over the past three years⁴⁰. As the carceral population has reached critical thresholds, the conditions of detention have become particularly indecent. In order to deal with the increases in the number of detained foreigners, mattresses were put everywhere that it was possible to do so (in the hallways, the pantries and larders, etc.). The administration of the carceral establishment has deplored the insufficiency of their annual nutritional budget, and the medical personnel decry a situation in which they do not have the means to provide the necessary healthcare to all detainees.

³⁹ Cf. press clippings – Romania and the [video from the protest on the 21st of March](#)

⁴⁰ Growing from 335 in 2009 to almost 2000 in 2012

According to the prison agents, when they arrive, migrants are receive a medical consultation and are able to wash themselves. No means for washing clothes are made available. Detainees are then limited to two showers a week. Maintained in their cells all day, they are only able to breathe fresh air in the exterior courtyard between half an hour and an hour a day. No recreational activity is allowed for. The account given by the sole detainee who could be interviewed puts these official claims into doubt. He claimed to have never been able to see a doctor upon arriving, and that he had further never been granted access to the exterior courtyard during his ten-day detention.

The Regional Minority Centre also discovered other systemic deficiencies at the origin of numerous rights violations: no control procedure exists in order to determine the age of foreigners detained, meaning that there is the risk of minors being detained illegally. Likewise, no procedure exists in order to facilitate asylum requests, and no demand for protection has ever been filed in the Subotica prison. The juridical service confirmed that it is not involved in such procedures, due to an absence of means. No translation service has ever been made available to them.

While the RCM is maintaining its efforts and pursuing actions seeking to obtain rights of access to the Padinska Skela expulsion centre (*Prihvatište za strance*), a visit might be planned to the prison in Vranje, situated in the south of Serbia, near the frontier with Bulgaria and Macedonia.